

Coopération avec la partie hollandaise de l'île et les îles voisines

Pilote

Madame Evelyne FLEMING, chargée de mission des services de l'Éducation nationale de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Priorités

- Nationale : Axe 1 : « Coopération en éducation et formation » - Axe 2 : « Appui à la diffusion du français » - Axe 3 : « Mobilité européenne et internationale » du C.I.E.P. (centre international d'études pédagogiques – opérateur public pour la coopération en éducation et formation du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement et de la recherche).
- Académique : Axe 1 : « Agir sur les pratiques pédagogiques et éducatives pour faire réussir tous les élèves » – Priorité 5 : « Le développement des langues vivantes étrangères et régionales et l'ouverture culturelle ».
- D'Pass : Axe 1 – Priorités 1 et 5 : « La prise en compte du multilinguisme et tout particulièrement de la pratique majoritaire de l'anglais dans les familles est une nécessité absolue ».

Constats

- Déclaration d'intention de coopération entre le gouvernement de la République française, le gouvernement de Sint Maarten et le conseil territorial de Saint-Martin, en date du 15 février 2012 ;
- Appartenance des collectivités d'outre-mer de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin à une même région géographique et existence d'un passé historique commun avec certains voisins caribéens ;
- Nécessité d'ouvrir l'école sur le monde et de favoriser l'accès à la culture pour tous.

Objectifs

- Mettre en commun des moyens humains, matériels et didactiques dans les domaines de l'éducation, de la science, du sport, de la culture et des arts ;
- Réaliser des périodes de formation en entreprise dans un contexte entrepreneurial différent ;
- Programmation de concertations et de déplacements en rapport avec le suivi social d'élèves ;
- Former des enseignants à l'apprentissage d'une langue étrangère.

Indicateurs de réussite

- Évaluation qualitative des échanges ;
- Retombées pédagogiques ;
- Bilans chiffrés des actions de coopération : nombre d'enseignants ayant suivi une formation, nombre d'élèves ayant effectué leurs périodes de formation en entreprise, nombre d'élèves suivis par les dispositifs sociaux scolaires, nombre de projets réalisés ;
- Réalisation des objectifs de D'PASS dans les divers domaines.

Publics

Tous les élèves de la maternelle au lycée.

Intervenants

- Personnels de l'Éducation nationale des collectivités d'outre-mer de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Personnels de l'éducation de Sint Maarten ou des îles avoisinantes ;
- Tous les intervenants qualifiés dans un domaine déterminé.

Organisation

- Rencontres sportives (cf. exemple fiche n°7) ;
- Réalisations artistiques communes ;
- Échanges culturels et éducatifs ;
- Suivi d'élèves en période de formation en entreprise ;
- Temps de concertation ;
- Prise en charge d'élèves en situation sociale défavorisée ;
- Mise en place de projets communs.

Calendrier

Année scolaire 2017/2018.

Besoins

- Ressources humaines et matérielles internes aux écoles et établissements scolaires.
- Lettres d'intention de coopération avec les partenaires concernés.

Partenaires

- La préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Les collectivités d'outre-mer de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Le gouvernement de Sint Maarten ;
- Le gouvernement d'Anguilla ;
- Tout autre gouvernement adhérant à la coopération dans le domaine de l'éducation ;
- Les écoles et établissements scolaires faisant l'objet de coopération ;
- Les personnels de l'Éducation nationale ;
- Les personnels de l'éducation des partenaires de la coopération.

Évaluation

- Évaluer les actions mises en place par rapport à la réalisation des objectifs de D'PASS dans les domaines concernés.

Bilan

- Rédaction commune d'un Memorandum of Understanding (MOU) avec les partenaires de Sint Maarten et autres partenaires de l'Éducation nationale à Saint-Martin suite à plusieurs rencontres et séances de travail. Ce MOU prend en compte trois axes de coopération et sera opérationnel suite à sa validation par les représentants des gouvernements des deux côtés de l'île, par le Ministère des Affaires Étrangères, la Préfecture et le recteur de l'académie Guadeloupe.